



**Direction Générale des  
Services du Département**

Direction de l'Enfance, de l'Adolescence,  
de la Famille et de la Santé

Service de la Famille et de l'Adolescence

Affaire suivie par : Lise Maelle guillard  
Poste:

**2011-CP-3869**

**RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 14 octobre 2011

**FINANCEMENT INDIVIDUALISÉ DES ACTIONS DE PRÉVENTION GÉNÉRALE  
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DÉPARTEMENTALES**

<b>Politique sectorielle</b>	<b>Action sociale</b>
<b>Secteur d'intervention</b>	<b>Famille et enfance</b>
<b>Programme</b>	<b>Prévention générale</b>
<i>Données financières</i>	<i>CP 2011</i>
Montant actualisé :	2 700 000 €
Montant déjà engagé :	1 844 974 €
Montant disponible :	855 026 €
Montant réservé pour ce rapport :	32 050 €

Depuis les lois de décentralisation, le Conseil Général est compétent en matière d'action sociale, et particulièrement en matière de prévention et de protection de l'enfance.

Plus précisément, le code de l'action sociale et des familles précise qu'au titre de l'exercice de sa mission d'Aide Sociale à l'Enfance, le Département participe, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, qui peuvent prendre une ou plusieurs des formes suivantes :

- Actions tendant à permettre aux intéressés d'assurer leur propre prise en charge et leur insertion sociale
- Actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu
- Animations socio éducatives

Pour répondre à ces missions, le Conseil Général des Yvelines définit et met en place, depuis plusieurs années, une politique de prévention en direction des plus jeunes, en lien et en coordination avec de nombreux partenaires.

L'objectif de cette politique départementale de prévention est d'apporter un soutien aux jeunes et aux familles particulièrement aux moments clés de leurs vies, de manière à éviter ou à réduire les risques de fragilisation, de rupture avec l'environnement social pouvant conduire à des difficultés graves et/ou à des phénomènes de mise en danger des enfants ou des adolescents.

Elle se traduit notamment par un soutien financier du Conseil Général aux porteurs de projets d'actions collectives, communes et associations qui développent sur les territoires des actions socio éducatives telles que par exemple du soutien scolaire, de l'aide aux départs en vacances, ou encore de l'animation de groupes de paroles destinés aux parents et de médiation familiale.

L'objet du présent rapport est donc de vous soumettre les demandes de subventions présentées par 2 associations et 1 commune au titre de l'année 2011 pour un montant de 32 050 euros, au titre de la Prévention Générale.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :